ABC RENOVATION
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : Le Bas Launay
35240 RETIERS
844 875 013 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 MAI 2024

L'an 2024,
Le 30 mai,
A 17 heures,

Monsieur Cédric BLANCHARD,
demeurant Le Bas Launay 35240 RETIERS,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société ABC RENOVATION,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 14 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mai. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de cinq mois et sera clos le 31 mai 2024.

L'associé unique décide, en conséquence, de modifier l'article 14 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX.

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er juin et finit le 31 mai."

Le reste de l'article demeure inchangé.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Cédric BLANCHARD

